

### **Préambule :**

L'observatoire VASC a été créé en novembre 2005 par décision du bureau de l'ALGED. Cet observatoire fait suite aux travaux de la commission « Vie Affective, Sexualité et Couples » qui œuvrait depuis novembre 2000. L'observatoire a repris les missions de cette commission.

### **Documents de référence :**

- La loi et les réglementations en vigueur
- Les Recommandations de bonnes pratiques HAS
- Observatoire permanent des modalités d'application du rapport de la commission « *vie affective, sexualité, couples* » (Vie affective ALGED nov. 2005)
- Note organique du 22/05/2013 : « *Présentation du texte ressource pour la politique ALGED concernant la vie affective, sexuelle et la vie en couples* »
- Note organique du 22/05/2015 : « *Rôle des personnes ressources en matière de vie affective, sexuelle et de couples et moyens mis à disposition pour accomplir ce rôle* »

### **Missions de l'observatoire :**

#### **Informier**

- Suivre les évolutions politiques et législatives relatives à la VASC, notamment celles relatives à l'éducation et l'information sexuelle
- Informer les personnes accompagnées, leurs familles et les professionnels des évolutions relatives à la VASC
- Veiller à la conformité des règlements de fonctionnement des établissements et services aux évolutions législatives
- Veiller à la diffusion de la politique ALGED en matière de VASC
- Identifier, répertorier et alimenter les documents, ressources, outils, utiles en matière de VASC

#### **Conseiller**

- Echanger, soutenir la réflexion des professionnels face à une difficulté
- Proposer des espaces de réflexion pour les personnes-ressources VASC des établissements (montage de projet, difficulté spécifique...)
- Proposer des lieux d'écoute pour les familles

#### **Coordonner et évaluer**

- Observer l'évolution des pratiques professionnelles en matière de VASC, leur cohérence à la législation et/ou des recommandations de bonnes pratiques
- Coordonner les actions dont les établissements et services gardent l'initiative et veiller à leur harmonisation
- Réaliser un rapport biennal au bureau sur les pratiques VASC à l'ALGED

### **Composition de l'observatoire :**

- L'observatoire est composé de 14 membres maximum dont :
  - o 2 représentants des personnes accompagnées, concernées
  - o 5 représentants maximum des professionnels (panel des typologies d'établissements et services)
  - o 5 représentants maximum des familles (panel des typologies d'établissements et services)
  - o 1 représentant du conseil d'administration
  - o 1 responsable choisi parmi les directeurs

#### **Renouvellement des membres**

- Les mandats sont de 6 ans non-renouvelables. Le renouvellement a lieu par tiers tous les deux ans à partir de 2021.
- Un appel à candidature est diffusé via l'association et la direction générale aux familles et aux salariés, et aux personnes accompagnées
- Les candidatures familles et professionnels sont motivées et présentées par écrit au responsable de l'observatoire.
- Deux membres de l'observatoire (parité famille/professionnel) s'entretiennent avec chaque candidat. Les candidatures sont présentées à une réunion de l'observatoire.
- Le responsable est nommé par la direction générale, le membre représentant du conseil d'administration est nommé par l'association.
- Les membres de l'observatoire votent pour le candidat dont les valeurs et la motivation sont cohérentes avec la politique de l'ALGED et compatibles avec la mission de l'observatoire.

#### **Démission, fin de mandat, abandon**

- La démission est réalisée par information écrite au responsable de l'observatoire.
- L'absence à deux réunions successives et non motivée sera considérée comme un abandon du mandat de représentant
- Une fin de mandat peut être prononcée par le président de l'ALGED, en cas de problème grave d'atteinte aux valeurs de l'ALGED

#### **Principes de fonctionnement :**

- L'observatoire se réunit de 4 et 6 fois par an en alternance sur les sites ALGED.
- L'observatoire rencontre les référents VASC des sites pour identifier les problématiques, les besoins, les projets et les ressources des différents sites.
- L'observatoire réalise à partir des informations recueillies et des indicateurs ALGED un bilan annuel et des préconisations en matière de VASC.
- L'observatoire soutient et anime la cellule d'écoute des familles.
- L'observatoire peut être saisi pour information ou pour conseil par un directeur ou un référent VASC via une fiche de recueil rapport VASC transmise au responsable. La situation est présentée à la prochaine réunion de l'observatoire. Dans ce cas l'observatoire émet des recommandations mais ne peut en aucun cas donner des directives au directeur ou à la personne ressource.
- L'observatoire fait du lien avec les personnes ressources des établissements.

#### **L'engagement des participants :**

- Les participants à l'observatoire s'engagent sur la durée de leur mandat à participer aux travaux et réunions de la commission.

#### **Modalité de prise des décisions :**

- Les décisions sont prises par recherche de consensus et par défaut à la majorité des membres

#### **Modalité de mise en œuvre des actions :**

- Les membres de l'observatoire participent collégalement à la mise en œuvre des actions constitutives de la mission.

**Le bilan biennuel :**

Il est réalisé à partir :

- d'une grille d'indicateurs commune à tous les établissements ou services
- des rencontres avec les personnes ressources VASC et les personnes accompagnées des sites ALGED
- des questions pour lesquelles il est mandaté
- d'autres indicateurs ou tendances émanant d'autres instances.

**Les relations avec les sites :**

- Soutien de la communication sur la politique ALGED VASC
- Transmission d'informations, de ressources en matière de VASC
- Recueil des bonnes pratiques des sites pour diffusion
- Avis à la suite de sollicitation (étude de cas, demande de formation...)

**Les relations avec l'association**

- Un rapport biennuel est présenté au bureau de l'association.
- Toute décision ou action impliquant l'association doit être validée par le bureau de l'association.

Jean-Pierre VILLEROT  
Président

